

**From:** noreply@education.gouv.fr  
**Sent:** lundi 22 mai 2023 17:08  
**To:** envoi-dne-plan-de-relance@education.gouv.fr  
**Subject:** [plan de relance] État des lieux du déploiement de la mesure « Hybridation de l'enseignement en lycées »



## Plan de relance : État des lieux du déploiement de la mesure « Hybridation de l'enseignement en lycées »

Madame, Monsieur,

Avant tout, je tiens à vous remercier pour le succès de la mesure **hybridation de l'enseignement en lycées** du plan national de relance et de résilience (PNRR) dans laquelle votre collectivité s'est inscrite.

Dans la continuité de la convention que vous avez signée, et de la mise en place de votre dossier sur [demarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr) : **Plan de relance – Continuité Pédagogique : Hybridation de l'enseignement en lycées**, je reviens vers vous pour, d'une part, vous présenter le **dispositif de certification du déploiement** que nous allons mettre en place auprès des lycées bénéficiaires et, d'autre part, vous rappeler quelques **points clés d'exécution** qui conditionnent le remboursement européen de cette mesure, au titre du PNRR.

### I. Dispositif de certification du déploiement

Une **campagne de questionnaire sera lancée prochainement auprès des chefs d'établissements bénéficiaires**. Elle visera l'ensemble des lycées que vous avez indiqués via le dossier *demarches-simplifiees.fr*. Cette campagne démarrera dans la foulée du paiement de la subvention à la suite de l'acceptation de votre demande de solde de la convention.

Ce questionnaire permet d'**établir l'état des lieux du déploiement** et d'**identifier les besoins de formation**, afin d'organiser l'accompagnement de la mesure dans un calendrier d'ensemble. Il permet également de **certifier l'effectivité du déploiement** dans le cadre des obligations de traçabilité de la mesure à l'égard de l'Union européenne.

### II. Points clés de l'exécution de la mesure

#### a. **Date maximum de dépôt de la demande de solde à fin juin 2023**

À la suite de l'allongement exceptionnel du délai d'exécution de cette mesure et si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à déposer votre demande de solde de la subvention **avant fin juin 2023** via votre dossier *demarches-simplifiees.fr* qui est l'entrée unique concernant votre demande de versement de solde. **Aucune demande de solde ne pourra être prise en compte en dehors de ce formulaire.**

En amont du dépôt, veuillez à vérifier et à ajuster en tant que de besoin les données renseignées. Il vous sera également demandé de charger le bilan financier des dépenses et recettes, certifié par le comptable public.

#### b. **Obligation d'indiquer la provenance des financements sur l'ensemble des supports de communication et au sein des établissements bénéficiaires**

Cette mesure du plan « France relance » bénéficie de fonds européens dans le cadre du PNRR. Nous rappelons donc la nécessité de faire figurer sur tous les documents et communications portant sur la mesure le logo « France relance », le bloc-marque « Gouvernement » ainsi que le logo « Financé par l'Union Européenne – NextGenerationEU ».

À cet effet, nous demandons également aux lycées concernés de placer sur leur tableau d'affichage la fiche d'information suivante : <https://www.education.gouv.fr/fiche-hybridation-lycee>

Si vous souhaitez élaborer d'autres supports de communication, nous vous invitons à prendre en compte les recommandations du kit de communication disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/kit-de-communication>

**c. Conservation des pièces justificatives qui devront être rendues accessibles dans un délai maximum de 5 jours**

Nous vous invitons à être attentif au respect des règles décrites dans la convention et vous rappelons en particulier que les **exigences européennes de traçabilité et d'auditabilité** imposent que l'ensemble des pièces justificatives – dont les factures – soit tenu à disposition et mobilisable **dans un délai de 5 jours**. En effet, les contrôles sur pièces, voire sur place qui pourront être réalisés par les autorités de contrôle imposent ce délai de réponse. Nous vous remercions par avance pour votre vigilance et votre compréhension.

**Les équipes de région académique, déjà présentes lors de la phase de conventionnement, restent pleinement mobilisées à vos côtés pour vous accompagner.** Pour information, vous pouvez consulter la [liste des contacts des délégués académiques au numérique](#) qui coordonnent l'action au niveau de votre territoire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Audran LE BARON

A handwritten signature in black ink, appearing to be "All", written over a horizontal line.

Directeur du numérique pour l'éducation